



SIVOM du canton de VILLEFRANCHE-SUR-MER (Siren : 240600106)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Villefranche-sur-Mer
Arrondissement	Nice
Département	Alpes-Maritimes
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	20/10/1964
Date d'effet	20/10/1964

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Roger ROUX

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue de l'Esquiaou
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 128
Code postal - Ville	06230
Téléphone	04 93 81 06 60
Fax	04 93 81 75 50
Courriel	jmsargenti@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	21 799
Densité moyenne	781,05

## Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
06	Beaulieu-sur-Mer (210600110)	3 796
06	Cap-d'Ail (210600326)	4 799
06	Eze (210600599)	2 574
06	La Turbie (210601506)	3 222
06	Saint-Jean-Cap-Ferrat (210601217)	1 913
06	Villefranche-sur-Mer (210601597)	5 495

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 11

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement collectif * <i>assainissement : gestion du réseau d'eaux pluviales (unitaire et séparatif) pour le compte de la commune de La Turbie.</i></li> <li>- Autres actions environnementales * <i>Préservation, aménagement, entretien et balisage d'espaces naturels, de sentiers, plages et plans d'eau * Entretien et confortement des falaises</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements scolaires * <i>La participation au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement du collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer et de la maison de retraite sise Bd Edouard VII à Villefranche-sur-Mer.</i></li> <li>- Activités péri-scolaires * <i>activités d'animation sportive au sein des écoles : sont concernées pour ces compétences optionnelles les communes d'Eze et de Saint-Jean-Cap-Ferrat. * l'accueil périscolaire au sein des écoles ; sont concernées pour ces compétences optionnelles les communes d'Eze, La Turbie, et Saint-Jean-Cap-Ferrat. * l'accueil des enfants de 0 à 3 ans ( crèche, assistance maternelle, jardin d'enfant) : sont concernées pour ces compétences optionnelles les communes d'Eze, La Turbie et Saint-Jean-Cap-Ferrat. * la répartition des charges de fonctionnement des crèches accueillant des enfants domiciliés dans d'autres communes, pour le compte des six communes du canton.</i></li> <li>- Activités culturelles ou socioculturelles * <i>aux activités d'animations culturelles : école de musique, bibliothèques ; sont concernées pour l'activité « école de musique » les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat et la Turbie ; sont concernées par l'activité « bibliothèques », les communes d'Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat et La Turbie; En outre, le SIVOM prend en charge : - la médiathèque de Cap d'Ail. - la diffusion d'informations à destination des jeunes , pour le compte de la commune de Cap d'Ail.</i></li> <li>- Activités sportives</li> </ul>

\* aux activités d'animation sportive au sein des écoles : sont concernées pour ces compétences optionnelles les communes d'Eze et de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

#### Aménagement de l'espace

##### - Etudes et programmation

&#61608; réalisation d'études de caractère et d'intérêt intercommunal mises en œuvre, pour chaque étude, après délibérations concordantes des conseils municipaux et du comité syndical.

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

\* financement et réalisation des dépenses de voirie (création, réhabilitation, extension et entretien) pour le compte des communes intéressées.

#### Autres

##### - Gestion d'un centre de secours

&#61623; Les actions mises en œuvre en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en matière d'incendie et de secours.

##### - NTIC (Internet, câble...)

\* l'informatisation des établissements scolaires : sont concernées par cette compétence optionnelle toutes les communes membres du SIVOM de Villefranche-sur-Mer. \* l'adhésion au syndicat intercommunal des collectivités informatisées des Alpes-Maritimes ( SICTIAM ) : est concerné par cette compétence le syndicat en son nom propre et pour ses moyens informatiques. \* la mise aux normes et la gestion des feux tricolores du Pont Saint Jean , pour le compte des communes de Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer et Saint Jean Cap Ferrat. \* compétence « installation et gestion d'équipements de vidéo surveillance » Le syndicat exerce cette compétence pour le compte et sur le territoire des communes de Beaulieu-sur-Mer, Eze La Turbie, et Saint-Cap-Ferrat.

##### - Autres

&#61608; des maîtrises d'ouvrage déléguées par les communes associées et relevant de leurs compétences, étant entendu que chaque opération ou mission de maîtrise d'ouvrage déléguée devra préalablement faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux intéressés et du comité syndical, complétées par l'établissement d'une convention définissant les modalités juridiques, techniques et financières de la dite opération conformément aux dispositions de l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales. &#61608; Compétence « enlèvement et mise en fourrière des véhicules » &#61623; activités centres de vacances &#61608; activités centres de loisirs sans hébergement : sont concernées par ces compétences optionnelles les communes de Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-ferrat, Eze, La Turbie. En sus, sont concernées pour les activités centres de loisirs sans hébergement en ce qui concerne les actions de caractère intercommunal les communes de Cap d'Ail et de Beaulieu-sur-Mer. En outre, le SIVOM prend en charge le « Point Jeunes » de Cap d'Ail. &#61608; activités pédagogiques d'enseignement au sein des écoles des communes associées : sont concernées pour cette compétence optionnelle les communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Eze, La Turbie, Villefranche-sur-Mer, Cap d'Ail et Beaulieu-sur-Mer.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
06	Syndicat Mixte des Collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée [ SICTIAM ] (250601879)	SM ouvert	2 076 581

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)